Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501034-20260225-20260204-DE

République Française Ille-et-Vilaine Arrondissement FOUGERES -VITRÉ	DELIBERATIONS de la commune d'**EANCÉ** – 35640 Séance du 25/02/2026
Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 11	L'an 2026, le vingt-cinq février à 20h15, le Conseil Municipal de la commune d'ÉANCÉ s'est réuni sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie 18/02/2026.
	Présents : Raymond SOULAS ; Gisèle GESLIN, Marie ALONSO, Cédric VALAIS ; Céline ROUSSEL, Florent BONDU ; Thérèse MONNET ; Patricia BOUCAULT, Alexis JOLY, Daniel NOURY. Excusé(es) : Mickaël YOU Absent(es) : Secrétaire de la séance : Thérèse MONNET

2026-02-04 : Point lecture : convention de mise à disposition des locaux.

Il convient de renouveler la mise à disposition à Roche aux fées communauté des locaux du Point lecture à compter du 01/01/2026 et ce pour une durée de 3 ans reconductible (max 6 ans).

Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'une durée de 3 ans, reconductible une fois, de mise à disposition des locaux du Point lecture à Roche aux Fées communauté.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire,
Raymond SOULAS

Le secrétaire de séance,
Thérèse MONNET

MAIRIE d'EANCE 35640 ILLE ET VILAINE